

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LANDIVISIAU - RAPPORT D'ACTIVITES 2014

Madame Laurence CLAISSE, Maire, rappelle au Conseil municipal que, conformément aux dispositions de l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau a adressé le rapport d'activités annuel aux maires de chaque commune membre.

Ayant entendu son rapporteur, Madame Laurence CLAISSE, Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

PREND ACTE du rapport d'activités 2014.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Landivisiau, le 4 décembre 2015

**Le Maire,
Laurence CLAISSE**



Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

En préfecture, le... 11/12/15

Et de la publication, le... 7/12/15

Fait à Landivisiau, le... 11/12/15

Le Directeur Général des Services,
Pascal NANTEL

